



BROOKFIELD RENEWABLE PARTNERS L.P.

POLITIQUE SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Avril 2026

I. Introduction

Chez Énergie Brookfield, nous croyons que la création de valeur et les pratiques commerciales durables sont des objectifs complémentaires. Énergie Brookfield s'appuie sur plus de 120 ans d'expérience dans la production d'électricité pour soutenir la transition énergétique mondiale de manière responsable. Nous visons à générer de la valeur à long terme en tant qu'investisseur, promoteur, propriétaire et exploitant d'énergie propre et de solutions durables. Le développement durable est intégré à tous les niveaux de notre gouvernance, de notre processus décisionnel et de nos activités.

La présente politique en matière de développement durable (la « politique ») s'applique à tous les dirigeants, employés et travailleurs temporaires¹ (collectivement, le « personnel » de Brookfield Renewable Partners L.P., de Brookfield Renewable Corporation et de toutes les filiales qu'elles contrôlent), ainsi qu'au conseil d'administration du commandité de Brookfield Renewable Partners L.P. (collectivement, « Énergie Brookfield », « nous », « notre », « nos »)². Si Énergie Brookfield investit dans une entité qu'elle ne gère pas ou qu'elle ne contrôle pas, nous déployons des efforts raisonnables sur le plan commercial pour promouvoir des pratiques de gestion alignées sur les principes décrits dans la présente politique auprès de nos partenaires et relations d'affaires.

II. Nos principes de développement durable

L'objectif de la présente politique est de décrire les principes de développement durable qui guident Énergie Brookfield dans la gestion du développement durable à travers nos activités commerciales et nos interactions avec notre chaîne de valeur. Notre approche est guidée par les objectifs énoncés dans les principes suivants :

- **Gérance de l'environnement** : Nous comptons parmi les plus grands promoteurs et exploitants d'énergie renouvelable au monde, et offrons des solutions d'énergie propre qui soutiennent la transition énergétique mondiale.
 - Soutenir la transition vers une économie à faible intensité de carbone, avec pour objectif d'atteindre zéro émission nette de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2050 ou avant.
 - Réduire au minimum les incidences sur l'environnement en diminuant les émissions et en appliquant la hiérarchie des mesures d'atténuation³ dans toutes nos activités.
 - Gérer l'eau et les déchets de manière responsable et promouvoir la circularité dans tous nos actifs.
 - Fournir de l'énergie propre pour appuyer la transition vers une économie à faible intensité de carbone.
- **Bien-être et sécurité des employés**
 - Favoriser un milieu de travail positif qui repose sur le respect des droits humains, la valorisation de la diversité ainsi que la tolérance zéro à l'égard de la discrimination, de la violence et du harcèlement en milieu de travail.
 - Exercer nos activités en appliquant des pratiques exemplaires en santé et sécurité afin d'atteindre l'objectif consistant à n'avoir aucun incident à risque élevé.

¹ Aux fins de la politique, les « travailleurs temporaires » comprennent les employés à temps partiel.

² Une filiale contrôlée par Énergie Brookfield peut établir sa propre politique en matière de développement durable qui est conforme aux dispositions de la présente politique. Lorsqu'une filiale adopte sa propre politique en matière de développement durable (ou une politique semblable) conforme aux dispositions de la présente politique, cette politique prévaudra.

³ La hiérarchie des mesures d'atténuation telle que définie par la Norme de performance 6 de la Société financière internationale (IFC) est une approche systématique visant à gérer les risques et les incidences sur la biodiversité et sur la nature en (1) évitant, (2) réduisant, (3) restaurant et (4) compensant ces incidences.

- **Pratiques de gouvernance solides**
 - Agir selon les normes éthiques les plus élevées en exerçant nos activités commerciales en conformité avec notre Code d'éthique et de conduite des affaires.
 - Entretenir des relations solides avec les parties prenantes grâce à la transparence et à un dialogue actif.
 - Respecter les droits de la personne conformément à notre Politique sur les droits de la personne.
- **Engagement communautaire**
 - S'engager de façon proactive et transparente avec les collectivités dans lesquelles nous exerçons nos activités.
 - Intégrer les considérations communautaires dans la planification de projet et la prise de décision.
 - Soutenir le développement économique et social local grâce à des investissements communautaires, du bénévolat et des partenariats.

III. Notre approche

Notre approche et nos considérations en matière de développement durable reposent sur notre processus d'évaluation de l'importance, notre engagement auprès des parties prenantes, ainsi que sur les normes et les cadres externes; elles sont intégrées à toutes nos activités commerciales, à l'ensemble du cycle de vie de nos investissements et à nos processus décisionnels. Les éléments suivants sont des composantes clés de cette approche :

- **Gouvernance** : Nous maintenons de solides structures de gouvernance qui soutiennent et intègrent le développement durable dans nos activités d'affaires. Nous définissons des responsabilités claires et soutenons nos activités opérationnelles dans la gestion des considérations importantes en matière de développement durable, ainsi que dans la surveillance et la déclaration de la performance environnementale et sociale dans le but de favoriser la valeur à long terme. Nous nous conformons aux lois applicables dans les pays où nous exerçons nos activités.
- **Importance** : Nous effectuons régulièrement des évaluations de l'importance relative pour identifier et hiérarchiser les enjeux de développement durable en fonction des dépendances, des risques, des incidences et des occasions les plus importants pour notre entreprise et nos parties prenantes.
- **Systèmes de gestion** : Nous maintenons un système de gestion environnementale et sociale (SGES) pour déterminer, évaluer et gérer les risques, les incidences et les occasions liés au développement durable. Nous exigeons de chaque entreprise en exploitation qu'elles maintiennent des programmes de développement durable qui abordent les considérations importantes d'Énergie Brookfield, notamment la protection de l'environnement, les émissions de GES, la biodiversité, les risques et les occasions liés au climat, la responsabilité sociale, les droits de la personne et le développement durable de la chaîne d'approvisionnement.
- **Mobilisation des parties prenantes** : Nous communiquons régulièrement avec les parties prenantes, notamment les employés, les partenaires commerciaux, les investisseurs, les clients, les fournisseurs, les peuples autochtones et les collectivités, afin d'établir la confiance et de créer une valeur partagée.
- **Intégration et suivi du développement durable** : Les considérations en matière de développement durable sont intégrées à notre contrôle diligent préalable à une acquisition, au contrôle diligent de notre chaîne d'approvisionnement, au développement de projets, à la construction, à l'exploitation et à la mise hors service. Nous surveillons la performance par le biais d'audits, d'assurances tierces, de mécanismes de traitement des plaintes et d'examinés de la gestion. Nous examinons et affinons régulièrement nos programmes, en tenant compte de l'évolution de la réglementation, des normes de l'industrie et de l'engagement des parties prenantes.

IV. Cadre de la politique

La présente politique s'appuie sur les documents suivants et doit être lue conjointement à eux :

- le code d'éthique et de conduite des affaires;
- la politique sur les droits de la personne;
- la politique en matière de santé, de sécurité, de sûreté et d'environnement;
- la politique anti-pots-de-vin et anti-corruption;
- le code de conduite des fournisseurs.

V. Gouvernance de la politique

Énergie Brookfield est responsable de la gestion du développement durable. Les questions de développement durable associées à notre Organisation sont gérées par le chef de la direction (le « chef de la direction ») d'Énergie Brookfield, qui est épaulé par des hauts représentants de l'ensemble de l'entreprise.

Au conseil d'administration d'Énergie Brookfield, le comité des candidatures et de la gouvernance du conseil, qui a la responsabilité ultime de notre programme de développement durable, assure la surveillance.

Notre programme de développement durable est mis en œuvre par les chefs de la direction des plateformes régionales. Le comité directeur du développement durable, qui regroupe des hauts dirigeants, notamment les chefs de la direction régionaux, examine les progrès et prend en compte les risques actuels et émergents liés au développement durable.

Le conseil d'administration d'Énergie Brookfield examine périodiquement la présente politique.